

**ASL PARC D'ENTREMONT
68170 RIXHEIM**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUPPLEMENTAIRE
Du Mardi 09 mars 2021**

W

DG



Procès-verbal Assemblée Générale



Vos interlocuteurs privilégiés de votre résidence :

Gestionnaire : DUSS Valentine
- vduss@citya.com -

Comptable : WERNERT PERROTTEY Cindy
- cwernert@citya.com -

Négociateur Transaction : LEICHT Claire
- cleicht@citya.com -

Le **Mardi 09 mars 2021** les décisions du syndicat des copropriétaires de l'**ASL DU PARC D'ENTREMONT 68170 RIXHEIM** ont été prises au seul moyen du vote par correspondance conformément aux articles 22-2 et 22-3 de l'ordonnance n°2020-304 du 25 mars 2020 modifiés par l'ordonnance n°2020-595 du 20 mai 2020 sur convocation du Directeur Délégué CITYA ETIGE LOGEMENT, qui leur a été adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le cabinet CITYA ETIGE LOGEMENT est représenté par Madame DUSS Valentine.

Il est dressé une feuille de présence qui fait ressortir que **22 copropriétaires sur 23** représentant **87301 tantièmes / 92348 tantièmes** ont adressé au syndic leur formulaire de vote par correspondance au plus tard trois jours francs avant la date de l'assemblée générale.

BAT DB (6062) - BAT E-C (7091) - BAT GH (4482) - BAT IF (4948) - BAT L-P (6593) - BAT R (5296) - BAT R123 (6336) - BAT S (5349) - BAT Z1A (6668) - BAT Z2Z3 (5074) - CENTRE COMMERCIAL (2057) - ENTREMONT BATIMENT K (3273) - ENTREMONT BATIMENT O (2049) - ENTREMONT GARAGES JKO (119) - GARAGES R-S (648) - L HORIZON (4398) - LA CLAIRIERE (4088) - LES SAVINES I (2163) - LES SAVINES II (2876) - LES SAVINES III (1070) - SDC BAT HERMITAGE (4022), SDC BAT PANORAMA (2639),

Les copropriétaires dont les noms suivent sont considérés comme absents :

MAISONS INDIVIDUELLES (5047),

représentant 5047 tantièmes / 92348 tantièmes étant absents sont par conséquent réputés défailants aux différents votes.

RESOLUTION N°01: Election du secrétaire de séance de l'assemblée.

Pour remplir les fonctions du secrétaire de séance, l'assemblée générale élit : Madame DUSS Valentine.

Abstentions : 0 membres élus représentant 0 tantièmes / 92348 tantièmes.

Votes contre : 0 membres élus représentant 0 tantièmes / 92348 tantièmes.

Votes pour : 22 membres élus représentant 80640 tantièmes / 92348 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des représentants.

Soit 87301 tantièmes / 92348 tantièmes.

RESOLUTION N°02: Election du Président de Séance.

Pour remplir les fonctions du Président de séance, l'assemblée générale élit : Monsieur GRANGER.

Abstentions : 0 membres élus représentant 0 tantièmes / 92348 tantièmes.

Votes contre : 0 membres élus représentant 0 tantièmes / 92348 tantièmes.

Votes pour : 22 membres élus représentant 80640 tantièmes / 92348 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des représentants.

Soit 87301 tantièmes / 92348 tantièmes.

RESOLUTION N°03: Direction de l'ASL DU PARC D'ENTREMONT

Précision étant faite qu'un défaut de Président et de Vice Président est à constater depuis le 29.09.2020 date de démission de la Présidente et du Vice Président élu.

Une candidature a été réceptionnée par le Directeur Délégué en date du 31.01.2021 dont copie est jointe aux présentes.

Ce point est une information et n'appel pas au vote.

JD DG

RESOLUTION N°04: Election du Président à l'ASL.

L'article 11-2 définit la qualité de Président à l'ASL (pouvoirs).

Il est rapporté à l'assemblée générale de l'ASL la candidature au poste de Président de Madame ARNOLD Fabienne pour une durée de 1 an . Ce délai est défini de la date d'assemblée générale supplémentaire objet des présentes à la date d'assemblée générale annuelle de 2022.

Abstentions : 1 membre élu représentant 4948 tantièmes / 92348 tantièmes.
BAT IF (4948),

Votes contre : 4 membres élus représentant 11069 tantièmes / 92348 tantièmes.
BAT Z2Z3 (5074), ENTREMONT BATIMENT O (2049), LES SAVINES II (2876), LES SAVINES III (1070),

Votes pour : 17 membres élus représentant 76331 tantièmes / 92348 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des représentants.
Soit 76331 tantièmes / 92348 tantièmes.

RESOLUTION N°05: Election du Vice-Président à l'ASL.

L'article 11-2 définit la qualité de Vice-Président à l'ASL (pouvoirs).

Il est rapporté à l'assemblée générale de l'ASL la candidature au poste de Vice-Président de Monsieur SCHERRER Jean-Bernard pour une durée de 1 an. Ce délai est défini de la date d'assemblée générale supplémentaire objet des présentes à la date d'assemblée générale annuelle de 2022.

Abstentions : 1 membre élu représentant 4948 tantièmes / 92348 tantièmes
BAT IF (4948),

Votes contre : 0 membre élu représentant 0 tantièmes / 92348 tantièmes.

Votes pour : 21 membres élus représentant 87400 tantièmes / 92348 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des représentants.
Soit 87400 tantièmes / 92348 tantièmes.

RESOLUTION N°06: Point d'ordre du jour ne faisant pas l'objet d'un vote.

Cette résolution est une information, elle n'appelle pas au vote.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Président(e) de séance,

Secrétaire de séance,

